



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**C 21/2018**

Vevey, le 11 juin 2018

**Ne pas diffuser**  
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision  
du Conseil communal le 28 juin 2018**

**Réponses aux vœux de la Commission de gestion, exercice 2017**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 65ss du Règlement du Conseil communal, du 10 octobre 2014, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2017.

Reprise des vœux de l'exercice 2016 :

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

**Vœu n° 1** La commission désire qu'un vrai local soit trouvé pour une ressourcerie.

Réponse En complément à la réponse transmise en juin 2017, la Direction des espaces publics, ci-après DEP, informe les membres de la commission de gestion comme suit :

La configuration actuelle de la déchetterie – forme, dimensions, surface – ne permet pas l'installation d'un local plus grand pour la ressourcerie ;

Ce qui précède est renforcé par la diminution de la surface de la déchetterie dont une partie a été cédée aux CFF pour les travaux d'agrandissement des quais ;

La DEP est en contact avec les responsables régionaux des CFF. En vue de leur futur projet de valorisation de la parcelle no 206, le service leur a soumis une proposition pour l'intégration d'une déchetterie permanente qui inclut une surface « anti-gaspillage » – la ressourcerie – de plus grande capacité d'accueil. Les discussions sont en cours.

**Vœu n° 1.1** Intégrer dans ce vœu la possibilité de répondre au postulat « Déchets électriques et électroniques - Réparer avant de recycler ».

Réponse Le postulat « Déchets électriques et électroniques – Réparer avant de recycler » fera l'objet d'une réponse selon les délais accordés par le Conseil communal.

## **DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE**

**Vœu n° 2** La commission souhaite que l'isolation des fenêtres du Panorama soit une priorité.

**Réponse** Suivi selon rapport de gestion 2017 : un changement des joints de fenêtres des locaux administratifs est prévu au budget 2018 comme premières mesures d'assainissement.

## **SERVICES DES GÉRANCES**

**Vœu n° 3** La commission aimerait qu'un état des lieux des salles et locaux disponibles de la ville soit répertorié afin pouvoir les proposer à la location, et cela par le biais d'un outil adéquat tant pour les citoyens que pour le personnel communal des différents services concernés.

**Réponse** Aujourd'hui, on trouve sur la page internet [www.vevey.ch/N8789](http://www.vevey.ch/N8789) un répertoire des salles, refuges et caveaux de la région. Il est prévu d'améliorer l'information pour les salles et locaux communaux en publiant un calendrier des réservations, ce qui permettra aux personnes intéressées de consulter facilement les disponibilités avant réservation. Ce nouvel outil devrait être mis en place prochainement, dans le cadre de la refonte complète du site internet de la Ville.

## **DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION**

**Vœu n° 4** La commission désire qu'une veille foncière soit rapidement mise en place.

**Réponse** La DASLI pourra mettre une veille foncière en place une fois que le rapatriement du secteur Gérances aura été effectif, ce qui n'est pas encore le cas. En l'état actuel, la DASLI n'a ni les ressources humaines, ni l'accès complet aux informations pour mettre en place une telle veille.

## **MONTREUX VEVEY TOURISME**

**Vœu n° 5** La commission désire que la signalétique des panneaux « Enjoy Vevey » soit accessibles et adaptée visuellement aux personnes handicapées (hauteur des panneaux et taille des caractères).

**Réponse** Un courrier municipal transmettant cette demande a été envoyé au Montreux Vevey Tourisme le 8 juin 2018.

## **DIRECTION DES FINANCES-GERANCES**

**Vœu n° 6** La commission propose à la Municipalité de prendre position sur l'éthique des acquisitions et opérations effectuées par Holdigaz/Energiapro, compte tenu des engagements de la ville pour la stratégie énergétique et du label gold des Cités de l'énergie. Elle souhaite par ailleurs que des comptes rendus soient transmis suite aux assemblées d'Holdigaz/Energiapro.

**Réponse** Après avoir consulté Holdigaz, la Municipalité répond comme suit au vœu no 6 de la Commission de gestion :

La Municipalité est représentée par un administrateur au CA d'Holdigaz. Ces derniers mois, des contacts ont eu lieu entre la Municipalité et la direction d'Holdigaz et une rencontre a eu lieu en novembre 2017 entre la DAIE (M. Roch, délégué à l'énergie) et la direction d'Holdigaz pour bien expliciter ce que cette société entreprend dans le domaine de l'énergie, ainsi que sa vision de la transition énergétique, notamment son implication dans les énergies renouvelables. Un résumé est fourni ci-dessous.

HOLDIGAZ déploie principalement et historiquement ses activités dans le domaine de prédilection qui est le sien, à savoir celui de l'énergie en général et du gaz naturel en particulier. HOLDIGAZ est le leader suisse de la mobilité au gaz naturel, notre société a été précurseur dans ce domaine en réalisant la conversion du premier véhicule en Suisse (1992), roulant au gaz naturel et respectant toutes les directives de l'OFROU. Actuellement, tous les véhicules d'entreprise du Groupe roulent au gaz naturel, faisant de la flotte HOLDIGAZ la plus importante de Suisse roulant au gaz naturel-biogaz, permettant des économies de rejets de CO2 pouvant aller jusqu'à 50%, selon la proportion de biogaz mélangée au gaz naturel. Les bus diesel des VMCV le permettant, sont aussi en fonctionnement au gaz naturel. Depuis quelques semaines, deux camions à ordures de la société RETRIPA sillonnent les rues veveysannes et de la Riviera, alimentés par du gaz naturel.

Depuis quelques années, HOLDIGAZ est plus fortement présent dans le domaine du « facility management » (société actives dans le bâtiment), dans lequel nous proposons des solutions technique innovantes.

De même, HOLDIGAZ a investi dans la production de biogaz (STEP de Roche et de Penthaz) et produit du biogaz d'origine de déchets verts (ECORECYCLAGE à Lavigny), faisant de HOLDIGAZ, par ces diverses installations, le plus important producteur de biogaz de suisse romande. De nouveaux projets de gestion du biogaz produit en STEP sont actuellement en cours d'étude et de réalisation.

HOLDIGAZ est aussi présent dans le domaine du solaire, photovoltaïque et thermique, par sa société AGENA SA basée à Moudon.

#### Bref rappel historique :

1863 : création à l'instigation de plusieurs notables de la ville de Vevey, de la « Société vaudoise d'Eclairage par le gaz portatif comprimé et le gaz courant ». Diverses appellations jusqu'à la dernière en date : Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz de Vevey SA.

1922 : création par la société veveysanne de la société du gaz de la Plaine du Rhône SA, à Aigle.

Ce fut la période du gaz de ville qui dura de 1863 à 1974, date de l'arrivée du gaz naturel en Suisse et à Vevey.

1954 : achat de la société J. DIEMAND SA, installations sanitaires

1995 : participation dans la société de recherche PETROSVIBRI, en partenariat avec tous les distributeurs de gaz en Suisse romande, par le truchement de la société GAZNAT

2003 : acquisition de BRAUCHLI SA, chauffage

2005 : création du Groupe HOLDIGAZ et de ses sociétés dites d'état-major : HOLDIGAZ Management, Services, Immobilier et Trading

2007 : achat de COSVEGAZ SA, société de distribution de gaz dans le Gros-de-Vaud et la Broye

2008 : achat de ROOS SA, ventilation-froid

2009 : achat de TAXA SA, révision de citernes - chauffage

2010 : achat d'AGENA SA, installations solaires thermiques et photovoltaïques, pompes à chaleur et chaudières à bois

2011 : achat d'ECORECYCLAGE SA, production de biogaz à partir de déchets verts

2016 : création d'ENERGIAPRO, société chargée de l'approvisionnement et de la distribution du gaz naturel

2016 : création de SWISS GAS INVEST, société d'investissement dans le réseau de transport de gaz international (TRANSITGAS)

2017 : entrée dans boostHEAT : société productrice de chaufferies révolutionnaires, divisant par 2 la consommation d'énergie et la production de CO<sub>2</sub>. S'inscrivent dans les objectifs de la transition énergétique.

2017 : achat de CORRELTECH SA, recherches de fuites dans les réseaux d'eau et de gaz

2018 : participation dans ferme éolienne en Mer du Nord (projet en cours) : production d'électricité, contrats avec le régulateur allemand.

Dans le domaine de l'énergie, Holdigaz prépare actuellement des produits qui seront proposés aux communes en général et aux Communes labellisées « Cité de l'Énergie » en particulier, intégrant des parts de biogaz ou de gaz renouvelable, en ayant recours à une production propre, à l'achat de certificats et au développement de nouvelles applications comme le Power-to-gas, la méthanation ou la méthanisation.

HOLDIGAZ est partie prenante à la vision énergétique de la branche gazière, prônant notamment une part de 30% de gaz « vert » d'ici l'année 2030, en application des recommandations formulées par les objectifs de la transition énergétique, telles que votée par le peuple.

HOLDIGAZ conserve aussi clairement à l'esprit le rôle que le gaz naturel sera appelé à jouer dans le processus de transition énergétique, en considérant le gaz naturel comme l'énergie de transition par excellence, notamment pour suppléer aux diminutions de production d'électricité qu'impliquera la fin du programme nucléaire dans notre pays et le maintien, voire l'augmentation des besoins en électricité, liée notamment à la mobilité électrique recommandée par les instances fédérales et cantonales.

Les réseaux de gaz naturel seront eux aussi appelés à jouer un rôle déterminant dans le stockage des excédents de production de l'électricité renouvelable, leur maintien et leur développement se justifie dès lors.

Ainsi, Holdigaz considère être parfaitement en phase avec l'éthique d'un développement durable, en intégrant ses responsabilités de distributeur d'une énergie dont la transition énergétique ne pourra en aucun cas se passer. Parallèlement à ses engagements de gaziers, au service de la collectivité, elle développe des activités à caractère durable et investit dans ce domaine d'activités.

La Commission de gestion souhaite par ailleurs que des comptes rendus soient transmis suite aux assemblées d'Holdigaz/Energiapro.

Réponse: pour chaque AG d'Holdigaz il est publié une brochure détaillant toutes les activités d'Holdigaz, en main du municipal et donc à disposition de la Municipalité.

Tous les éléments sont consultables sur le site d'Holdigaz.

Réponses aux vœux de l'exercice 2017 :

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS + DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Vœu n° 7** La commission souhaite que des récupérateurs d'eau de pluie soient installés dans les jardins familiaux (Potaclos et Gilamont) pour l'arrosage.

Réponse Pour récupérer l'eau pluviale, il faut soit une surface de type "toiture" soit un tuyau reliant une descente d'eau apparente d'un bâtiment à proximité des jardins à une citerne, ce qui n'est pas le cas avec toutes les configurations des jardins familiaux à Vevey (tuyauterie apparente, traversée du domaine public, etc). Une réflexion pour la mise en place d'une telle installation technique sera mise dans l'ordre du jour des séances entre les services techniques.

Concernant le Potaclos, il n'est pas possible d'installer des structures en dur sur le terrain étant donné qu'il est en attente d'un PPA. En effet, la récupération d'eau de pluie se fait généralement sur des pans de toitures.

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

**Vœu n° 8** La commission souhaite qu'une réflexion soit faite sur la « future carte déchetterie » afin d'y intégrer plusieurs fonctionnalités en relation avec d'autres services (DJEFS entrée piscine, DASLI carte sésame, etc.).

Réponse Le projet « future carte déchetterie » est en cours d'étude et fera l'objet d'une proposition à la Municipalité au courant de juillet 2018. L'offre de la part du fournisseur a déjà été reçue.  
Le fournisseur et programmeur des cartes de type RFID prévoit un maximum de 15 fonctionnalités sur la même carte sauf celle du portemonnaie électronique. Ainsi, cela permettrait d'utiliser ce support à puce pour des projets divers de la DEP et des autres services.

**Vœu n° 9** La commission demande que le service la DEP envisage la création d'une brigade « prévention et propreté» (job étudiants) afin de soutenir le personnel du service.

Réponse La création d'une « brigade de propreté et de sensibilisation » est en cours d'étude. La DEP est en contact avec l'ancienne responsable de l'association IGSU en Suisse romande afin d'explorer les pistes relatives à l'organisation de cette action. Une prochaine rencontre est prévue pour le 23 juin 2018.

## **SERVICES DES GÉRANCES + SERVICE DES SPORTS**

**Vœu n° 10** La commission demande que le numéro de téléphone du responsable entretien (concierge) des terrains de COPET soit affiché sur place.

**Réponse** La Municipalité répond favorablement au vœu de la Commission de gestion pour autant que le cadre dans lequel le concierge puisse être appelé soit précisé et que le numéro de téléphone soit professionnel uniquement. Le concierge est sous la responsabilité de gérance, mais il assume des prestations qui sont de la responsabilité du secteur des sports, d'où la nécessité que Sports et Gérance se coordonnent.

## **SERVICES DES GÉRANCES**

**Vœu n° 11** La commission demande la mise en place de plaques antichocs sur la petite terrasse du groupe des moyens à la garderie des Ateliers (côté grande surface commerciale).

**Réponse** La pose de plaques antichocs devra obtenir l'accord du propriétaire, puis les travaux devront être devisés afin d'inscrire le crédit nécessaire au budget 2019. Une étude devra être réalisée en collaboration avec la PPE.

## **DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE + SERVICES DES GÉRANCES**

**Vœu n° 12** La commission souhaite que la Municipalité établisse la liste exhaustive des biens immobiliers appartenant à la commune (infrastructures, locaux d'habitation ou commerciaux, autres) en précisant leur état, le mode de gestion (interne/ externe) ainsi que le coût de gestion de chaque bien. Déterminer le degré de rénovation nécessaire. Finalement créer une planification d'entretien des biens communaux.

**Réponse** La liste exhaustive des biens immobiliers appartenant à la Commune a été établie. Il faut encore procéder à la répartition des coûts de gestion de chaque bien, certaines charges étant enregistrées de manière globale dans la comptabilité. Le diagnostic de l'état des bâtiments, ainsi que le contrôle du respect des normes est en cours. Un des objectifs du programme de législature est de valoriser le patrimoine. L'action à mettre en place est d'établir un programme d'entretien à long terme des bâtiments communaux.

## **DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE**

**Vœu n° 13** La commission demande que lors de pavage sur le domaine public, les pavés soient de production suisse.

**Réponse** Il est possible d'obtenir des pavés de production suisse. Il faut être conscient que la plus-value est pratiquement de 100 % sur la fourniture.

## **SECRETARIAT MUNICIPAL**

**Vœu n° 14** La commission demande que les horaires de l'Office de la Population soient adaptés aux besoins des citoyens avec la possibilité d'une ouverture du guichet jusqu'à 19H00 une fois par semaine et que cette information soit communiquée efficacement auprès de la population.

Réponse Il sera répondu à ce vœu dans le cadre du postulat de M. Rilliet « Pour une administration accessible à tous ! ».

**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Vœu n° 15 **La commission demande la sécurisation du bas de l'Avenue de Gilamont au croisement des parcelles DP267 et DP70.**

Réponse La Municipalité prend acte de cette demande et la transmettra aux services concernés en vue d'une étude complémentaire.

**DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION**

Vœu n° 16 **La commission demande à la DASLI de relancer la demande de modification du barème de l'AIL (Aide Individuelle au Logement) et du RAIL (Règlement 840.11.3 sur l'Aide Individuelle au Logement) auprès des autorités compétentes.**

Réponse En raison du transfert de l'AIL d'un département du canton à un autre, ce dossier a connu un certain retard de traitement au niveau cantonal. La DASLI va prochainement proposer à la Municipalité d'envoyer un courrier au Canton afin de connaître la position de ce dernier quant à la pérennité de l'AIL.

Vœu n° 17 **La Commission émet le vœu que la DASLI organise des assises du logement.**

Réponse Les assises du logement sont actuellement organisées par la fondation Apollo et ce, depuis 2011. La commune y participe via le subventionnement octroyé à la Fondation Apollo.

**DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION + DIRECTION DE LA CULTURE**

Vœu n° 18 **La commission souhaite la création d'une maison des associations et de nouvelles maisons de quartier, le développement d'une ludothèque communale, la mise en place d'un atelier avec outils partagés mis à disposition de tous et la création d'un répertoire des acteurs culturels de Vevey.**

Réponse Concernant l'ouverture d'une maison de quartier, la réflexion est en cours au sein de la DASLI quant à la localisation de celle-ci mais également quant à la pertinence de louer des locaux pour ouvrir une telle structure. En effet, cela peut poser des problématiques de voisinage et de cohabitation. L'idée d'acquérir des biens immobiliers et d'y ouvrir ensuite des structures de rencontres pour les habitants seraient pertinentes.

A la suite des Etats généraux de la culture qui se sont déroulés en 2017, la Direction de la culture rédige les nouvelles lignes directrices pour la politique culturelle veveysanne. Ce document de référence, pour les 5 à 10 prochaines années, sera soumis à la Municipalité, puis au Conseil communal d'ici fin 2018. Il sera accompagné d'un répertoire qui présente les acteurs culturels principaux (une « fiche information » par acteur culturel).

Dans cette réflexion, la Direction de la culture souhaite, comme une première étape, repenser la gestion du bâtiment des Anciennes Prisons pour en faire une Maison de la Culture (ateliers d'artistes, espaces d'exposition, logement pour artistes).

**DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION + DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**Vœu n° 19** La commission souhaite la mise à disposition gratuite d'ordinateurs disposant des outils informatiques de base et d'une connexion internet wifi dans des lieux spécifiques accessibles à toute la population (par exemple dans une maison de quartier).

Réponse Des ordinateurs, fournis et mis en place par la DSI, sont déjà à disposition dans la maison de quartier de la Rue de l'Union (Villa Métisse). Des PC ont également été mis en service à Ginkgo pour ses activités avec les jeunes. Un poste est aussi à disposition au CSR et plusieurs PC à la bibliothèque (un de ceux-ci permettant uniquement la consultation du catalogue et 2 autres fournissant également l'accès à internet moyennant un petit prix après les 30 premières minutes gratuites).

La DSI est à disposition pour fournir d'autres PC pour des activités du même type de DASLI ou d'autres services. Les services doivent en faire la demande et l'inscrire dans les budgets.

L'accès internet est en revanche fourni par un câble réseau et la question du wifi n'est pas liée à cette mise à disposition de PC. Un postulat (celui de M. Matthys) demandant la remise en service d'un wifi communal gratuit a été déposé et la Municipalité y répondra dans le cadre délai.

**DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**Vœu n° 20** La Commission émet le vœu que la DSI, lors de la création ou de la rénovation d'un site web, applique les lois et les standards en matière d'accessibilité et d'ergonomie (WAIS, Standards e-CH, Loi sur l'égalité pour les handicapés / LHand, Ordonnance sur l'égalité pour les handicapés / Ohand).

Réponse Ce point de respect des lois et standards en matière d'accessibilité et d'ergonomie pour les handicapés a été intégré à l'appel d'offres pour le site [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch). La DSI y est sensible et s'efforcera de le faire respecter sur les nouveaux sites de la Ville ou lors de la rénovation des anciens.

A noter cependant qu'une réflexion devra être menée pour voir jusqu'où aller avec cette démarche (on peut aller jusqu'à faire certifier un site comme conforme par autorité de certification reconnue, mais c'est évidemment une procédure qui a un coût). En revanche, il sera plus difficile d'appliquer cette démarche sur les sites intercommunaux comme, par exemple, le géoportail Cartoriviera.

## **DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Vœu n° 21** La commission souhaite que la ville demande auprès de la communauté tarifaire Mobilis l'introduction des billets "court parcours" valables sur la zone 70.

Réponse La DU/DD prendra contact avec Mobilis et les VMCV afin d'étudier cette demande. Ces démarches sont souvent difficiles car elles impliquent l'accord d'un grand nombre d'acteurs.

**Vœu n° 22** La commission émet le souhait qu'une meilleure signalétique soit faite au niveau de la Vélostation (panneaux et bâches) ainsi que la mise en place d'une offre de prix modérés pour jeunes et étudiants (16-25 ans).

Réponse La DU/DD va étudier la mise en place d'une meilleure signalétique et la possibilité de proposer un prix modéré pour les étudiants/AVS/AI. Le manque à gagner devra être répercuté sur le compte « déficit exploitation vélostation ».

## **DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS + DIRECTION DE LA CULTURE + DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION**

**Vœu n° 23** La commission aimerait que la commune engage les démarches nécessaires pour que la piscine de Corseaux-Plage, la patinoire et d'autres offres sportives ou socioculturelles deviennent partenaires de la Carte Culture Suisse (offre de Caritas).

Lien:

<https://www.carteculture.ch/suisse/devenir-partenaire/devenir-Partenaire/>.

Réponse Pour la DJEFS il s'agira de définir le coût d'une telle mesure et comment cela sera imputé dans les comptes de la ville afin qu'il y ait une compensation interne du manque de revenu. La mesure doit en effet être considérée comme une subvention.

La Carte Culture Suisse est une prestation gérée par Caritas. Si la commission de gestion souhaite étendre cette offre, il conviendra aux services concernés d'engager les démarches nécessaires auprès de Caritas.

## **DIRECTION DE LA CULTURE**

**Vœu n° 24** La commission aimerait que la bibliothèque élargisse ses horaires d'ouverture de 10H00 à 18H00 du lundi au samedi et le dimanche matin y compris pendant la période estivale.

Réponse La bibliothèque propose d'ouvrir ses portes de 10h00 à 18h00 du lundi au vendredi et de 10h00 à 14h00 les samedis et dimanches. Pour rendre viable cette proposition, il faudrait 1ETP supplémentaire en personnel fixe et 0.4 ETP supplémentaire en auxiliaire. Pour la période estivale, la bibliothèque pourrait rester ouverte mais en horaire réduit (14h00-18h00 la semaine et 10h00-14h00 les samedis et dimanches). En effet les heures d'ouverture de la bibliothèque passeraient de 28h à 48h hebdomadaire et avec le personnel actuel il serait impossible de répondre aux vœux de la Commission de gestion.

**DIRECTION DE LA CULTURE + DIRECTION DE LA JEUNESSE,  
DE L'EDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS**

**Vœu n° 25** La commission demande que la commune accentue la médiation culturelle particulièrement auprès des jeunes élèves.

Réponse Ce projet est en discussion entre la Direction de la culture et la DJEFS et doit être mis en perspective avec la gratuité de l'accès à l'offre culturelle communale pour les écoliers durant le temps scolaire. Les prestations de médiation doivent également être construites en étroite collaboration avec l'école afin que la médiation réponde aux besoins spécifiques de l'école.

La Direction de la culture a inscrit la médiation culturelle comme l'un des trois axes forts des futures lignes directrices de la politique culturelle. Le lien entre les institutions culturelles et les écoles est capital et mérite d'être renforcé. Il serait souhaitable que chaque élève scolarisé à Vevey visite les 3 musées communaux et les deux théâtres principaux (Reflet et Oriental) au moins une fois durant les 9 années de scolarité obligatoire. Cet objectif fait également partie des conclusions des Etats généraux de la culture. A noter que renforcer la médiation culturelle, des postes de médiateurs culturels doivent être créés ou développés dans les institutions culturelles et/ou à la Direction de la culture. De plus, pour mettre en place un programme commun et cohérent sur l'ensemble du parcours scolaire, la DJEFS et les écoles doivent étroitement collaborer.

**Vœu n° 26** La commission souhaite que la Municipalité clarifie dès que possible sa politique liée au secteur animation.

Réponse Il n'y a pas à proprement parlé de politique de l'animation à Vevey. Il y a une politique de la jeunesse qui inclut des activités d'animation socioculturelle et des activités de type éducatives et d'insertion socioprofessionnelle. En lien avec le regroupement des animateurs et des éducateurs sociaux sur un même site dès juillet 2018, la DJEFS présentera l'organisation de son secteur à la Municipalité dans le 2<sup>ème</sup> semestre 2018, avec ses différents axes d'intervention.

**SERVICE DES SPORTS**

**Vœu n° 27** La commission souhaite connaître l'état de situation des projets de construction des skates parcs à Vevey et environs.

Réponse Ce vœu sera intégré dans la réponse au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey ».

Précisons que le 11 janvier 2017, et sur proposition de la Municipalité de Montreux, les représentants politiques de La Tour-de-Peilz et de Vevey ont été invités à visiter l'Empire Skate Building à Montreux. Les représentants ont été informés que cette installation intérieure de skateboard sera réaménagée lors de réaffectation du site de l'ancienne menuiserie Held qui avoisine la gare (chantier dès 2021). Une réflexion régionale sur différents projets de skateparks est depuis lors en cours entre les politiques des trois communes (Vevey, La Tour-de Peilz et Montreux) afin de coordonner les efforts de chacune et de répondre au mieux à la demande des pratiquants.

## RESSOURCES HUMAINES + FÊTE DES VIGNERONS 2019

**Vœu n° 28** La commission aimerait la mise en place d'un système de contrôle des heures effectuées par le personnel communal pour la Fête des Vignerons.

Réponse L'administration communale ne dispose pas d'un système de contrôle des heures informatisé pour son personnel et la mise en place d'un tel système n'est pas envisageable en termes de coûts et délais dans le temps imparti. Cela étant, la Municipalité a tenu compte des coûts de la mise à disposition du personnel de l'administration communale dans le cadre de la convention en cours de négociation.

## DIRECTION DES FINANCES + FÊTE DES VIGNERONS 2019

**Vœu n° 29** La commission demande que la municipalité veille à la bonne représentation des producteurs locaux dans le périmètre de la Fête des Vignerons. La commission de Gestion rappelle à ce titre les prescriptions légales sur la libre concurrence.

Réponse La Confrérie transmettra à la Municipalité une liste des titulaires de stands dans le périmètre de la Fête des Vignerons, avec indication de leur lieu géographique. D'une autre part, la Municipalité a défendu le droit au changement d'affectation des commerces existants et l'ouverture de caveaux, lesquels seront libres de choisir ou non la "labellisation Fête des Vignerons".

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 18 juin 2018.

Au nom de la Municipalité  
la Syndique  Secrétaire adj. 

Elina Leimgruber  Pascale Bacher

The seal of the Municipality of Vevey is circular, featuring a central shield with a crown on top, flanked by two stars. The shield contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE VEVEY'.